



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2020**

Le dix décembre deux mille vingt, sur convocation en date du 4 décembre 2020, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle de la Vallée sous la présidence de Monsieur Guillard Michel, Maire

Présents : Soizic Leroux, Daniel Lecomte, Nathalie Flauraud, Stéphane Daufouy, Eve-Lise Martin, Yannick Cerclé, Jean-Paul Huou, Julie Rabinand, Agnès Amorim, Christelle Ardouin, Jean-Claude Bonhomme, Henriette Legal, Edern Picault, Céline Champenois, Adeline Masson, Thibaut Onasch, Elodie Sabathier, Emmanuel Lemercier, Sophie Maure, Daphnée Blay

Pouvoirs : Guillaume Lafaye a donné pouvoir à Michel Guillard
Marc Guillot a donné pouvoir à Christelle Ardouin

Eve-Lise Martin est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2020

Le procès-verbal est approuvé sans remarques par 21 voix pour et 2 abstentions.

2 – ADMINISTRATION

2.1 – Lotissement Chapeau aux Moines – Compte-rendu d'activité de concession (CRAC) 2019 et avenant au contrat pour la recherche de mesures compensatoires concernant la contribution de la Chambre d'Agriculture

Madame Flauraud rappelle que le Conseil Municipal du 31 mai 2018 a attribué la concession du lotissement du Chapeau aux Moines à Loire-Atlantique Développement.

Dans ce cadre, Madame Lebrun, chef de projet à Loire-Atlantique Développement présente en Conseil le Compte-rendu d'activité de concession (CRAC) 2019, qui détaille l'opération, son état d'avancement et le bilan financier (cf. rapport joint au présent procès-verbal). L'année 2019 a été marquée par la découverte sur le site de plusieurs espèces protégées nécessitant la recherche de mesures compensatoires.

Madame Lebrun évoque notamment la démarche d'habitat participatif avec une réunion publique organisée en septembre 2019 et la démarche « végétal local » qui a permis de récolter des végétaux sur le site, qui peuvent aujourd'hui être replantés sur d'autres opérations de la commune, compte tenu du retard pris par le projet.

Madame Lebrun détaille également les différents postes de dépenses de l'opération. Les points de vigilance sont aujourd'hui la nécessité de trouver des sites pertinents de compensation avec des discussions à finaliser avec les agriculteurs en janvier 2021 pour un dépôt de dossier sur les espèces protégées à l'automne 2021.

Monsieur Lemercier indique que plusieurs terrains avaient été repérés sous le précédent municipal avec contacts des propriétaires et demande où en sont les démarches sur ces premiers terrains identifiés ; il estime que la concertation aurait pu être faite bien avant et que l'envoi de courriers auprès des propriétaires a eu lieu prématurément.

Monsieur le Maire indique que les premières investigations n'ont pas pu se mettre en place sur ces terrains ; une réunion a donc eu lieu en juillet 2020 avec les agriculteurs, la Chambre d'Agriculture, Loire-Atlantique Développement et la commune afin de définir les modalités de concertation avec les agriculteurs et avec la Chambre d'Agriculture et de convenir ensemble les terrains à investiguer. C'est pour cela qu'est envisagé un avenant pour permettre la participation de la Chambre d'Agriculture.

Madame Maure demande ce qui se passe pour le projet si les mesures compensatoires ne sont pas trouvées. Monsieur le Maire indique qu'en l'absence de mesures, le projet ne serait pas réalisable ; il faudra alors renégocier entre Loire-Atlantique Développement et la commune les termes du traité de concession. Monsieur Lemercier souhaiterait une évaluation financière du risque de rupture du contrat. Madame Lebrun indique qu'il est possible de mesurer le risque.

Madame Flaraud indique qu'il est possible de chercher des sites sur des communes limitrophes. Monsieur Lemercier souligne la proximité de Campbon et de Savenay sur ce point.

Monsieur Daufouy demande comment se déroule la concertation avec la Chambre d'Agriculture et l'échéance évoquée de janvier 2021. Pour l'instant, la Chambre d'Agriculture a entamé les prises de contact avec les propriétaires et les exploitants , nous n'avons pas de retour à cette date.

Le Conseil Municipal du 20 février 2020 a confié à Loire-Atlantique Développement une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans ce cadre de mesures compensatoires, notamment sur l'accompagnement foncier de la problématique pour un montant maximum de 17 680 € HT. Dans ce cadre, une réunion de concertation a eu lieu avec les agriculteurs et la Chambre d'Agriculture en juillet 2020 pour identifier ensemble les sites les plus propices à la compensation environnementale. Le Conseil Municipal du 17 septembre 2020 a validé les termes de ce contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage détaillant son rôle et ses missions.

Pour que la Chambre d'Agriculture puisse intervenir en appui dans la recherche des mesures compensatoires, il est nécessaire de délibérer un avenant au contrat pour la recherche de mesures compensatoires d'un montant de 3 520 € HT.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le Compte-rendu d'activité de concession (CRAC) 2019
- Approuve l'avenant proposé au contrat pour les mesures compensatoires permettant l'intervention de la Chambre d'Agriculture et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet avenant.

2.2 – Presbytère – demande de subvention pour les diagnostics et plan de financement

Monsieur le Maire indique que la commune souhaite réfléchir au projet d'aménagement du Presbytère. Compte tenu de l'état actuel du bâtiment (absence de plans détaillés, bâtiment à plusieurs niveaux avec des petits paliers...), il est nécessaire avant toute réflexion de réaliser un diagnostic architectural du bâtiment. Le Conseil Municipal du 25 juin 2020 a confié la réalisation de ce diagnostic au cabinet d'architectes Forest Debarre.

La Préfecture de Loire-Atlantique a lancé en septembre 2020 un appel à manifestations d'intérêt relatif au plan de relance 2020 avec un axe spécifique de préservation du patrimoine culturel. De même, le dossier déposé au Département pour le centre-bourg identifie la réhabilitation du presbytère comme une priorité du projet. Un appel à participation a été fait auprès des citoyens déjà inscrits dans les comités consultatifs pour une 1^{ère} réunion envisagée fin janvier.

Afin de prétendre à d'éventuelles subventions, une délibération est nécessaire pour acter la demande de subvention et le plan financier prévisionnel du projet en recettes et en dépenses.

Coût estimatif de l'opération / dépenses

Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT
Relevés	3 600,00 €
Diagnostic sanitaire et architectural	4 000,00 €
Diagnostic structure	3 500,00 €
Diagnostic amiante / plomb / termites	2 100,00 €
Coût HT	13 200,00 €

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Subvention demandée HT	Taux de subvention
Préfecture / DSIL	5 200,00 €	39.39 %
Département / AMI	5 200,00 €	39.39 %
Autofinancement	2 800,00 €	21.22 %
Coût HT	13 200,00 €	

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le plan de financement prévisionnel proposé pour les diagnostics du Presbytère
- approuve le principe de solliciter des subventions auprès de la Préfecture de Loire-Atlantique et du Département de Loire-Atlantique et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour ces demandes

3 - FINANCES

3.1 – Tarifs 2021

Monsieur Huou présente les tarifs envisagés pour 2021 :

- tarifs restauration scolaire

Monsieur Huou présente l'évolution proposée avec une augmentation pour les tranches supérieures : + 1% pour la 4^{ème} tranche et + 2 % sur les deux dernières tranches

Quotient familial	Prix du repas	Prix du repas sans réservation
Jusqu'à 450 €	3.45 €	6.90 €
De 451 € à 650 €	3.51 €	7.02 €
De 651 € à 850 €	4.14 €	8.28 €
De 851 € à 1 050 €	4.49 €	8.98 €
De 1051 € à 1 300 €	4.59 €	9.18 €
Au-dessus de 1 300 €	4.72 €	9.44 €
Repas adulte	6.09 €	12.18 €
Repas enfant allergique	1.87 €	3.74 €

Madame Blay demande comment a été évalué l'inflation pour l'augmentation ; Monsieur Huou indique que l'inflation a été de 1% en 2019 et 0 % en 2020 et que l'augmentation moyenne est de 1% avec un effort plus important sur les tranches supérieures par solidarité

- tarifs réservation des salles

- Pour la salle des Aulnes

Salle des Aulnes	Tarifs commune	Tarifs hors commune
Préparation salle (18h la veille et 12h le lendemain maxi)	46,5 €	98 €
Journée	336 €	536 €
Vin d'honneur	126,5 €	246 €
Réunion	141 €	278 €
Location post sépulture	66 €	125.50 €

- Pour la salle de la Vallée

Salle de la Vallée	Tarifs commune	Tarifs hors commune
Journée	246 €	536 €
Réunion	141 €	278 €
Théâtre	338,50 €	485 €
Soirée chants	338,50 €	485 €

- Pour la salle de la Chesnaie

Salle de la Chesnaie	Tarifs commune	Tarifs hors commune
Journée	246 €	485 €
Vin d'honneur	126,50 €	246 €
Réunion	141 €	278 €
Location post sépulture	66 €	125.50 €

- Pour la Chapelle St Joseph, 26 € pour le week-end et 59,50 € pour la semaine. La gratuité est possible pour une exposition (sous conditions)

Monsieur le Maire indique que l'habitude d'une location gratuite de salle pour les conseillers municipaux ne se prolongera pas et que les conseillers municipaux paieront désormais le tarif résident. Madame Blay demande ce qu'il en est du même avantage dont bénéficie les agents municipaux : Monsieur le Maire répond que cet avantage sera conservé pour les agents.

Monsieur le Maire indique le souhait de conduire une réflexion sur la gratuité des entrées aux spectacles organisés par la commune pour les élus municipaux.

- autres tarifs

- Concession de cimetière

- o 15 ans : 74.50 €
- o 30 ans : 142,50 €
- o Columbarium + plaque pour 15 ans : 490 €

- Droit de place

- o Vendeur ambulant – prix pour un stationnement : 8 €
- o Vendeur ambulant – prix pour un stationnement par semaine toute l'année : 320 €
- o Emplacement ponctuel : 26 € par jour ou stationnement
- o Terrasse sur voie publique mobile par m² : 19,50 €
- o Terrasse sur voie publique fixe par m² : 23,50 €

- Cirque : 26 € par jour d'installation du chapiteau
 - Stationnement taxi : 374 €
 - Stationnement gens du voyage / jour (caravane ou camping-car) : 6 €
- Frais de capture d'animaux en divagation
- Frais de capture : 38,50 €
 - Frais de nourriture par jour : 12,50 €
 - Amende : 101 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve les tarifs communaux 2021 pour une mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2021.

3.2 – Budget principal – décision modificative n°1

Monsieur Huou indique qu'afin d'intégrer des opérations budgétaires spécifiques aux opérations d'éclairage public conduites par le SYDELA (route du Pontreau et parking du périscolaire), il est nécessaire de faire des mouvements sur les lignes budgétaires suivantes au chapitre 041 – opérations patrimoniales de la section investissement.

Section	Chapitre	Imputations	Budget Précédent	Modifications	Nouveau budget	Libellés
Invest.	041 / Opérations patrimoniales	13258 R-DIF	0.00 €	+ 23 088.07 €	23 088.07 €	Autres groupements
Invest.	041 / Opérations patrimoniales	2315 D-DIF	0.00 €	+ 38 960.10 €	38 960.10 €	Installations, matériel et outillages techniques
Invest.	041 / Opérations patrimoniales	238 R-DIF	52 295.66 €	+15 872.03	68 167.69	Avances versées sur commandes d'immo corporelles

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du budget principal.

3.3 – Budget investissement 2021 – autorisation à engager les dépenses

Monsieur Huou rappelle que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que : « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Chapitre	Crédits ouverts budget 2020 (hors restes à réaliser)	Crédits 2021 préalables au vote
20 / Immobilisations incorporelles	56 000 €	14 000 €
21 / Immobilisations corporelles	374 476.34 €	93 619.08 €

23 / Immobilisations en cours	589 704.34 €	147 426.09 €
TOTAL	1 020 180.68 €	255 045.17 €

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 30 Mars 2021.

3.4 – Rapport d'orientations budgétaires

Monsieur Huou donne des éléments de cadrage sur le contexte économique mondial et européen, avec une récession historique due à l'épidémie de coronavirus. Avec le déconfinement est constaté un rebond notamment aux Etats-Unis avec des prévisions de croissance de 3.7 % (3.6 % pour la zone euro)

Pour la France, les chiffres sont une décroissance de 9 % en 2020 et prévision de croissance de 6% en 2021 même s'il y a un risque de nombreuses fermetures de commerces et d'entreprises. Il ne s'agit que de prévisions conditionnées à la résolution de la crise du coronavirus.

Concernant les perspectives en recettes, les dotations ne devraient pas évoluer en 2021 ; la suppression de la taxe d'habitation limite les leviers communaux sur les recettes fiscales (avec une compensation à hauteur des taux 2017 seulement). L'impact du FPIC (fonds de péréquation intercommunal) est aujourd'hui négatif pour l'ensemble des communes de la CCES (alors que les communes de l'ex-Loire et Sillon étaient bénéficiaires). Les recettes devraient donc rester relativement stables.

La situation financière au 10 novembre est présentée, tout comme l'encours de la dette : la commune est en phase de désendettement (avec plusieurs prêts arrivant à échéance dans les prochaines années). La capacité d'autofinancement est environ de 250 000 € à 300 000 € par an ; l'année 2019 a été particulière avec l'intégration au budget principal du budget assainissement pour le transférer à la Communauté de Communes Estuaire et Sillon. Le ratio de surendettement est de 0.53 (moyenne de 1.21 pour les communes) et le ratio de rigidité des dépenses de fonctionnement est de 57 % (moyenne de 58 %). Globalement les finances de la commune sont saines avec des excédents de fonctionnement cumulés de 580 160.37 € en 2020. A noter que le projet de maison médicale a été financé par autofinancement et subventions.

Enfin est présentée une première analyse de l'impact COVID sur le budget, notamment sur le fonctionnement du restaurant scolaire et la nécessité de recruter du personnel supplémentaire pour respecter le protocole sanitaire dans les écoles. Cet impact perdurera probablement sur le 1^{er} semestre 2021.

3.5 – Convention avec le CDG44 pour gestion des paies – avenant

Monsieur le Maire rappelle que la commune a une convention avec le Centre de gestion de Loire Atlantique pour la réalisation des paies de la commune (élus et personnel). Pour information, le coût d'un bulletin de salaire est de 11 € par bulletin ; le nombre est variable selon les mois (de 38 les mois où seuls le maire et les adjoints perçoivent leurs indemnités à 51 les mois où tous les élus perçoivent leurs indemnités).

Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2020 ; le CDG44 propose un avenant d'un an.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'avenant d'un an à la convention avec le Centre de gestion de Loire-Atlantique pour la réalisation des paies et autorise M. le Maire à signer cet avenant.

4 – RAPPORTS D'ACTIVITE

4.1 – Présentation du rapport d'activité 2019 de la Communauté de communes Estuaire et Sillon

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2019 de la Communauté de communes Estuaire et Sillon.

En matière touristique, Madame Leroux souligne le succès des escape game sur le territoire (liste d'attente de 250 à 300 personnes)

En matière de communication, Madame Flauraud indique le spot promotionnel sur Terre d'Estuaire en cours de diffusion sur différents supports ; en matière de rénovation des habitations, elle fait part du souhait d'élargir les conseils en matière énergétique

Monsieur le Maire présente le projet de location longue durée de vélos à assistance électrique sur le territoire avec le recours avec un prestataire (modalités de prêts).

En matière d'assainissement, une étude est en cours sur la station d'épuration de La Chapelle-Launay qui s'approche de sa capacité maximale. Les conclusions devraient être connues en début d'année 2021.

Monsieur Bonhomme remarque une présentation assez neutre du rapport d'activité et regrette que la crise covid n'ait pas changé grand-chose dans le fonctionnement de la CCES. Le projet Terre d'Estuaire notamment représente un coût très important pour la CCES et a interrogé un certain nombre d'élus du territoire. Concernant le développement économique, il y a une inégalité entre les communes sur le type d'implantation des entreprises assez horizontale. Il reste en désaccord sur les politiques publiques conduites sur l'assainissement non collectif (manque de conseils aux habitants dans le contrôle de leurs stations) et les déchets (pas de reconnaissance aux habitants de l'effort de tri). La politique culturelle pourrait être plus soutenue, tout comme le renouvellement de la piscine de Cordemais et le soutien au renouvellement des centres-bourg. Monsieur Bonhomme souhaiterait plus de solidarité entre les communes et le développement d'actions dans le champ de l'insertion (subvention à Accès-Réagis sur le projet de recyclerie, projet d'épicerie sociale et solidaire).

Monsieur le Maire indique l'engagement d'un projet de territoire qui devrait permettre plus d'échanges sur le territoire et une vision plus partagée des enjeux communautaires. Madame Leroux demande si les conseils municipaux seront associés à cette démarche, ce qui est le cas.

5 – INFORMATIONS

5.1 – Décisions du Maire

Monsieur le Maire fait part de plusieurs décisions budgétaires :

- devis réparation fuite école / SADE : montant de 1920 € TTC
- extension des domaines de la régie municipale aux droits de place (commerces ambulants, cirque, gens du voyage)

De même, il rappelle le souhait de l'équipe municipale de développer une dynamique de groupes de travail avec les habitants :

- Un groupe de travail sur la réhabilitation du Presbytère sera prochainement mis en place ; les membres du conseil municipal sont invités à y participer

- Le groupe de travail sur le Champ de Foire est prévu le vendredi 18 décembre à 19h

Les prochains conseils municipaux sont programmés les jeudis 28 janvier et 11 mars 2021.

Enfin, Monsieur le Maire informe que les vœux 2021 n'auront pas lieu sous la forme habituelle avec une réflexion en cours sur un nouveau format imposé par la crise sanitaire en cours.

6 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Guillot avait demandé par mail où en était le rendez-vous avec l'auto-école Coquery : il va être reprogrammé suite aux mesures de déconfinement.

La séance est levée à 22h32.